

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2022 à 10 heures

Présents : Mmes BINET, BOUDOU, DROMAIN, POUJOL, BRUN, MM. LAQUIEZE, JOS, POUMEYROL, VERDIER, FRICKER, BREULEUX

Absents : Mmes THEODOSE, GAUCHER, M. BARRIERE

Procuration : de Gérard BARRIERE à Evelyne DROMAIN et de Nadine GAUCHER à Daniel VERDIER

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2022 a été approuvé

Carole BINET a été élue secrétaire de séance.

1 – Régularisation extension réseau d’assainissement collectif – Avenue de Brive

Le Maire explique à l’assemblée que le Schéma Communal d’Assainissement et le plan des réseaux d’assainissement ne sont pas concordants.

En effet, le Schéma communal d’assainissement établi en 2001 fait apparaître les parcelles AC 210, AC211, AC 291, AC 516 et AC 517 situées Avenue de Brive, en secteur d’Assainissement Non Collectif.

Il s’avère que ces parcelles ont été depuis raccordées au réseau d’assainissement collectif. La canalisation est par ailleurs matérialisée sur le plan du réseau d’assainissement.

Il convient de régulariser cette situation.

Le Maire propose au conseil de modifier le Schéma Communal d’Assainissement en incluant les parcelles AC 210, AC211, AC 291, AC 16 et AC 517 dans le secteur d’assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’apporter la modification détaillée ci-dessus au Schéma Communal d’assainissement.

2 – Délibération création de poste d'Adjoint Technique non permanent – Annule et remplace la délibération N° 11.01.2022-10/1

Le Maire rappelle la délibération n°11.01.2022-02 (création un poste d'Adjoint Technique Non permanent à raison de 18h20 hebdomadaires).

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le calcul des heures afférentes à ce poste. Celui-ci est de 14h20 hebdomadaires.

Il convient de faire un avenant au contrat de travail se rapportant à la délibération n° 11.01.2022-02.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la création d'un poste d'Adjoint Technique à 14h20 hebdomadaires à compter du 01/02/2022. Un avenant au contrat de travail établi le 3 janvier 2022 sera fait.

3 – Subvention amendes de police – matériel de prévention

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du soutien aux aménagements de sécurité routière, la commune a étudié la possibilité d'installer des radars pédagogiques. Ceux-ci pourraient être implantés Avenue de Brive (RD 720), Avenue de la Gare (RD 116), et sur la route « Les Granges » (VC N°1)

Carole Binet explique que l'analyse faite par les services routiers du département révèle que les vitesses excessives ne dépassent pas 90km/h. Et il n'y a pas beaucoup de véhicules qui roulent très vite.

Sarah Boudou dit que c'est l'accélération qui fait le plus de bruit.

Évelyne Dromain dit qu'il faut aussi penser à l'Avenue Jean Moulin, et argumente en expliquant que même en présence des feux tricolores les véhicules vont vite après, ils s'accélèrent.

Rémy Jos souligne qu'il faudrait interdire aux camions de tourner au feu pour aller à la zone artisanale.

Le Maire informe que le panneau solaire volé sur le panneau pédagogique existant route de Brive va être remplacé afin de fonctionner à nouveau.

Pour ce projet d'installation de matériel de prévention, il a été demandé plusieurs devis, celui de DMC Direct a été retenu pour l'acquisition de 3 radars pédagogiques pour un montant HT de 4 764 €.

Le maire indique que la réalisation de cette opération pourrait être financée comme suit :

- coût d'acquisition 4 764.00 € H.T.
- subvention Conseil Départemental 30 % 1 429.20 € H.T.
(dotation 2022 Amendes de Police)
- autofinancement 70 % 3 334.80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de retenir le projet d'installation de 3 radars pédagogiques énuméré ci-dessus ainsi que le plan de financement proposé,

4 – Extension réfectoire école - Appel à projet Subvention DETR 2022 - Subvention FAST- Fonds de concours CAUVALDOR

Le Maire explique que le réfectoire des écoles dans les locaux de l'école maternelle est trop petit d'autant plus avec la crise sanitaire, les toilettes sont inexistantes pour les élémentaires. Les enfants sont amenés aux toilettes des personnels ou à l'école élémentaire.

Une réflexion a été menée avec les enseignants et le personnel.

Le parking de l'école maternelle n'étant plus utilisé, une extension du réfectoire est possible à cet endroit (superficie de 144 m²)

Anne marie BRUN et Eric FRICKER évoquent la problématique du bruit dans un tel lieu, il faudra être attentif.

Carole BINET souhaite des vestiaires en quantité.

Rémy JOS souligne que pour ce projet, la part de la commune est minimum

Le Maire dit que cette réalisation donnera une belle image de l'école pour l'installation de nouveaux habitants sur la commune.

Le conseil municipal assiste au visionnage des plans réalisés par Marie Lavialle.

Le montant de ces travaux s'élève à 220 817.29 € H.T.

Le maire informe également le conseil que cet investissement peut bénéficier de financements comme indiqué dans le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maitrise Œuvre	25 057.28 €	DETR 2022	110 408.64	50 %
Travaux	195 760.01 €	FAST	44 163.46 €	20 %
		CAUVALDOR	22 081.73 €	10 %
		Autofinancement	44 163.46 €	20 %
TOTAL	220 817.29 €		220 817.29 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le projet et autorise le Maire à solliciter les subventions énumérées.

A noter qu'avec le dispositif Petites Villes de Demain, la commune devrait pouvoir bénéficier d'une majoration de la DETR (10%). Il faudra alors envisager de renoncer au fond de concours de Cauvaldor pour respecter les 20% d'autofinancement.

Questions et infos diverses

- Ancien EHPAD : des porteurs de projets étaient intéressés il y a deux ans mais arrivés trop tard.

Le Maire a fait visiter le site au nouveau Directeur de Cauvaldor Expansion.

Ces personnes sont très dynamiques et souhaitent y créer une résidence seniors (autonomes).

Nadège Castandet, Cheffe de projet PVD va accompagner les porteurs de projet pour étudier les différentes possibilités liées à la labellisation de la commune.

- Parrainage de candidat pour l'élection présidentielle : demande faite par J.Marie BREUXEUX : Le Maire dit n'avoir parrainé personne. Il a pensé à une consultation de la population mais cela a existé dans une ville et été refusé par la préfecture.

Levée de séance 10h51.